



Le Piscopien

**LA FIBRE OPTIQUE
S'INSTALLE
DANS NOTRE
COMMUNE**

PAGES 8-9



**PLAN LOCAL D'URBANISME :
CE QUI CHANGE
PAGE 6**



**LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
PAGE 14**

**N° 98
JANVIER 2016**

SOMMAIRE

3

**ÉDITORIAL
DU MAIRE**

4-5

**RETOUR
EN IMAGES**

6-9

PISCOP AUJOURD'HUI
PLU : ce qui change

La fibre optique



10-12

PISCOP HIER
Piscop et le Luat
L'église



13

INTERCOMMUNALITÉ
CAVAM et CCOPF
fusionnent en 2016

14-17

PISCOP ET L'ÉCOLE
Les activités périscolaires
Les joies de la randonnée



18-21

PISCOP ET LE SPORT
Trec ou derby de Piscop

La fête Saint-Hubert



22

INFOS PRATIQUES
L'équipe municipale
Les associations



23

ADRESSES UTILES



24

AGENDA
Retrouvez les événements
à ne pas manquer
en 2016

Le piscopien

Bulletin municipal | N° 98 janvier 2016 ■ Mairie de Piscop | 1, place de la Mairie | 95350 Piscop

Responsable de la publication | Christian Lagier ■ Rédaction | Sandrine Druon-Riot et Anne-Florence Fabre |
Service communication | Nathalie Mathou | Responsable communication de la CCOPF

Secrétariat de rédaction | Solange Rey ■ Comité de rédaction | Conseil Municipal

Crédit photos | Mairie de Piscop/Fotolia ■ Maquette | Agence RDVA | 01 34 12 99 00 ■ Impression | Edgar

Dépôt légal | N° 98 | Janvier 2016



CHRISTIAN LAGIER, Maire de Piscop

Une nouvelle année débute et je vous souhaite à toutes et à tous mes vœux les plus chaleureux pour 2016.

Nous venons de terminer l'année 2015 qui fut une année d'effroi et de douleur où des terroristes ont attaqué lâchement des hommes, des femmes, et des enfants en plein Paris. Ces attentats ont frappé des personnes de notre village sans aucune raison et je leur souhaite un prompt rétablissement.

Malgré les épreuves, malgré l'effroi et la douleur, restons unis devant l'adversité et restons maîtres de notre destin.

Comme je vous l'avais annoncé la « fibre » est arrivée sur Piscop, améliorant votre quotidien avec un « internet » à la hauteur de nos espérances.

Le Plan local d'urbanisme (PLU) est en cours d'élaboration et l'enquête publique où tous les habitants pourront s'exprimer auprès du commissaire enquêteur, devrait avoir lieu courant mars et nous devrions pouvoir l'arrêter avant juillet 2016.

Soyez sûr qu'avec le Conseil municipal, nous continuons d'œuvrer au mieux des intérêts de notre commune.

Le Conseil municipal s'associe à moi pour vous renouveler tous nos vœux de santé et de prospérité pour vous et vos proches pour cette nouvelle année 2016.



Retour en images sur 2015



13 janvier | Les vœux du Maire



14 mars | Soirée des années 70

14 avril | Concours
Je suis, tu es, nous serons



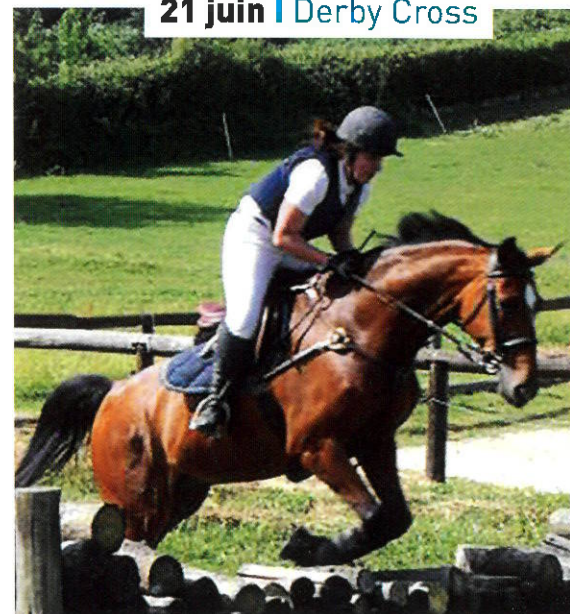
3 mai | Course de vélo



8 mai | Commémoration



21 juin | Derby Cross



15 juin | Don de 1 160 euros du Country Club à la bibliothèque



29 juin | Remise des dictionnaires et des permis piétons



27 juin | Kermesse de l'école



14 juillet | Fête nationale : bal et feux d'artifice



12 septembre | Voyage du CCAS à la découverte du Havre



18 octobre | La Messe de Saint-Hubert

31 octobre | Halloween dans Piscop



11 novembre | Commémoration



Décembre | Le Noël des Enfants à l'école



Piscop aujourd'hui

Ce qui change dans le Plan local d'urbanisme (PLU)



QUELQUES MODIFICATIONS APPORTÉES PAR LES DERNIÈRES RÉFORMES LÉGISLATIVES CONCERNANT L'URBANISME ET L'INTERCOMMUNALITÉ

1) Loi ALUR

La loi pour l'accès au logement et l'urbanisme rénové, dite Loi ALUR modernise les règles d'urbanisme.

a) Concernant le SCOT

La loi ALUR souhaite généraliser la couverture du territoire nationale par les SCOT (schémas de cohérence territoriale). Le rôle et le contenu du SCOT sont renforcés.

Le SCOT devient le seul document devant intégrer les dispositions du document supérieur: concernant l'Île-de-France, il s'agit du SDRIF (Schéma Directeur Régional d'Île-de-France).

Le SCOT est le lien juridique entre le Plan Local d'urbanisme et les normes supérieures.

b) Suppression du COS (Coefficient d'occupation des sols) DANS LES PLU ET PSMV (plans de sauvegarde et de mise en valeur) (article L 123-1-5 du code de l'urbanisme)

Rappelons que le COS fixe la densité maximale de construction susceptible d'être édifée sur un même terrain. Les PLU et PSMV doivent intégrer la suppression du COS.

Cependant, les COS prévus par les plans d'occupation du sol demeurent applicables.

Il faut souligner que les POS sont voués à disparaître définitivement d'ici 2017.

Il est prévu la caducité des POS au 1^{er} janvier 2016 sauf si un PLU est prescrit avant le 31 décembre 2015.

En cas de prescription d'un PLU avant le 31 décembre 2015 la Commune disposera d'un délai de trois ans pour approuver son PLU à compter de la publication de la loi ALUR, le POS restant ainsi valable jusqu'au 27 mars 2017.

La loi ALUR en son article 135 aménage la transformation des POS en PLU.

c) les plus intercommunaux : PLUI

Les dispositions de l'article 136- §II de la loi ALUR transfèrent la compétence des PLU aux communautés d'agglomération et aux communautés de communes et ce, après un délai de 3 ans après la publication de la loi (date de publication : 27 mars 2014).

Toutefois, il est prévu une minorité de blocage : ce transfert de compétence n'a pas lieu si 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'oppose à ce transfert dans les 3 mois précédant le délai mentionné ci-dessus ; soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017.

Par ailleurs, les dispositions de l'article 136 de la loi ALUR obligent les EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) à débattre du transfert de compétence, après chaque renouvellement municipal.

2) Loi Pinel (Loi du 18 juin 2014)

La réforme porte notamment sur la fusion des procédures de permis de construire et d'autorisation d'exploitation commerciale.

Tout projet d'implantation d'extension ou de modification d'un projet déjà autorisé doit faire l'objet d'une demande de permis de construire qui tiendra lieu d'autorisation d'exploitation commerciale et ce, après avis favorable des commissions départementales et nationales d'aménagement commercial (CDAC).



3) LOI NOTRE (Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République) promulguée le 7 août 2015

On peut noter :

a) une évolution des périmètres d'intercommunalité

Le seuil minimal de constitution d'un EPCI à fiscalité propre est relevé : ceux-ci doivent désormais rassembler au moins 15 000 habitants. Ce principe est assorti de quelques nuances.

b) un transfert de nouvelles compétences aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération

- notamment en matière de création et de gestion de maison de service public



- de gestion des aires d'accueil des gens de voyage
- de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés
- d'eau et d'assainissement.

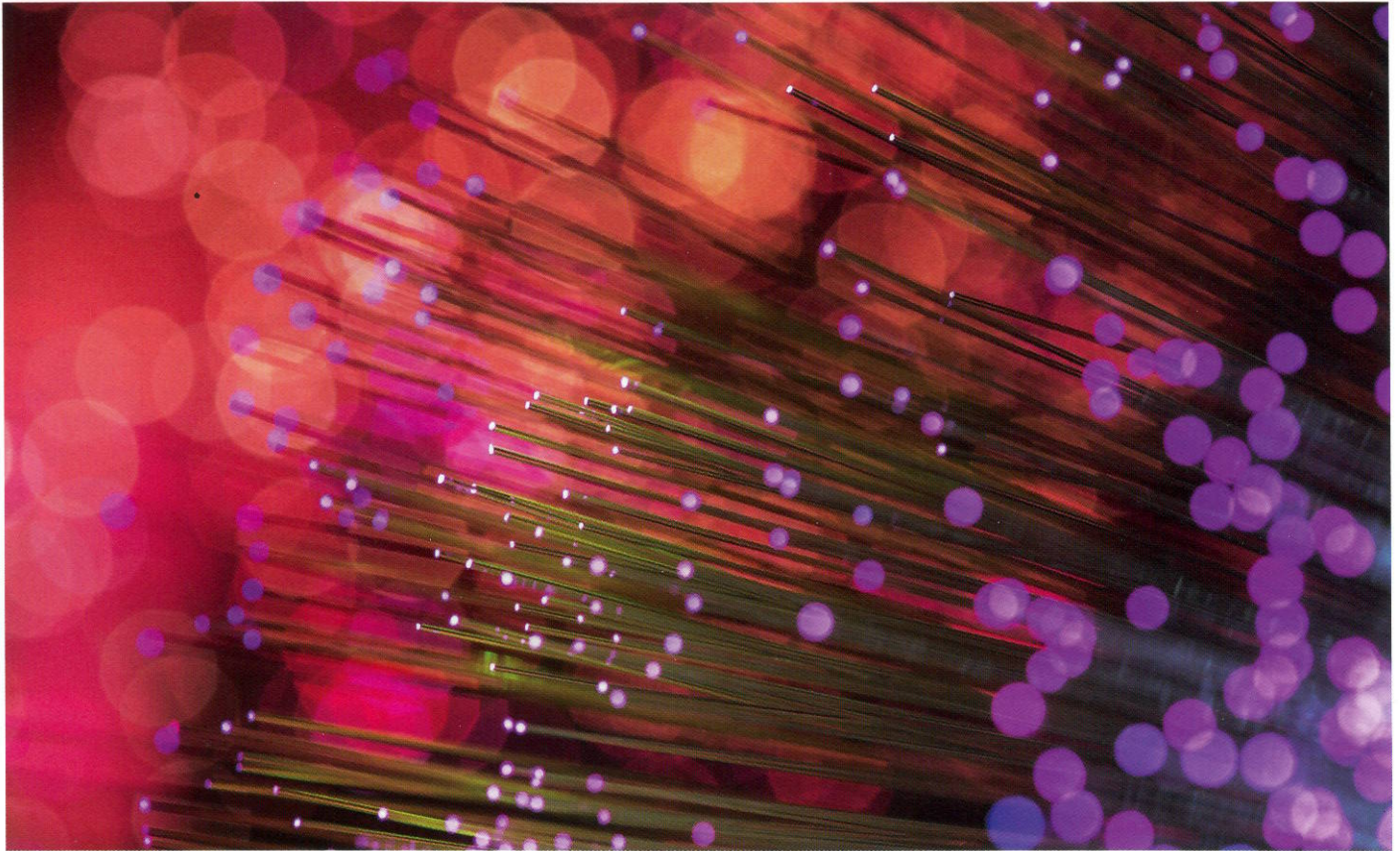
c) la suppression de l'interdiction d'établir un périmètre de SCOT correspondant au périmètre d'un seul EPCI (article 36 de la loi du 7 août 2015)

Enfin, un nouveau cadre législatif s'imposera aux documents d'urbanisme élaborés après le 1^{er} janvier 2016, devant la nécessité d'une évolution des règlements de PLU ou PLUI, au moment de l'application de la loi ALUR. Ces nouvelles dispositions ont normalement pour but de faciliter et d'améliorer les projets de construction...

Ghislaine Camus



La fibre optique

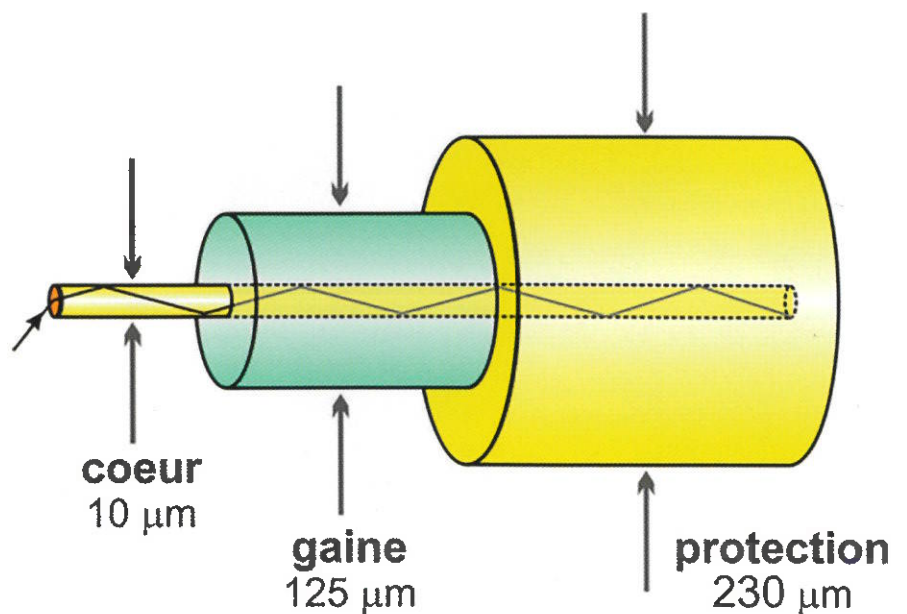


La fibre arrive, la fibre est là... à Piscop, grâce à la volonté de progrès de quelques-uns, ces réseaux modernes issus des dernières technologies envahissent notre quotidien, mais à propos, succinctement qu'est-ce? En quoi cela peut-il agrémenter, améliorer nos vies au rythme du quotidien?...C'est là que notre périodique entre en action afin de démystifier ce terme au relent de science-fiction, allez, êtes-vous prêts? On y va.

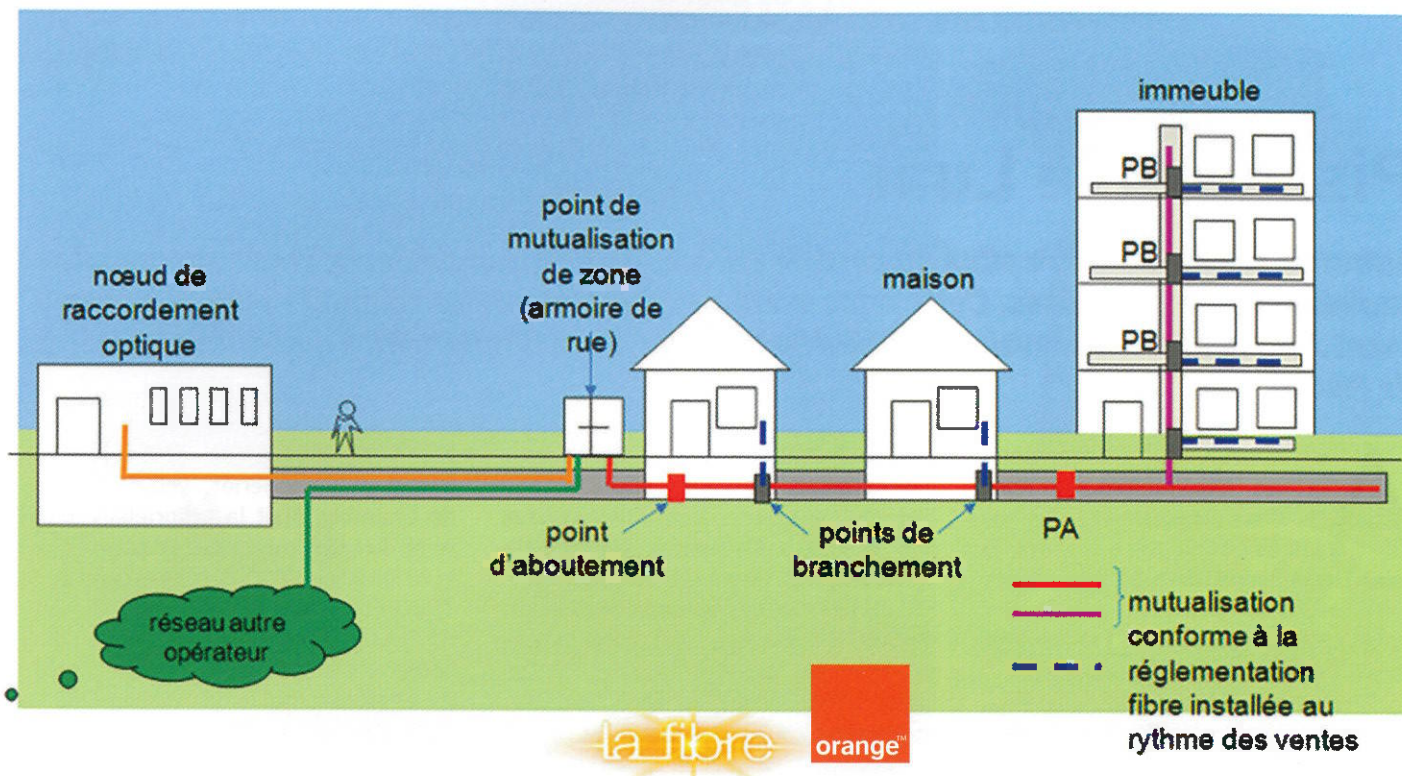
Une **fibre optique** est un fil en **verre** ou en **plastique** très fin qui a la propriété d'être un **conducteur** de la **lumière** et sert dans la **transmission de données** à la vitesse de la lumière (300 millions de mètres / seconde) offrant ainsi un débit d'**information** nettement supérieur à celui des **câbles traditionnels coaxiaux** (ex: câble cuivre antenne TV). Cette fibre peut donc servir de support à un réseau « large bande » par lequel

transitent aussi bien la **télévision**, le **téléphone**, la **visioconférence** ou les **données informatiques**. Pour la petite

histoire le principe de la fibre optique a été développé au cours des **années 1970**... par les Américains.



MUTUALISATION EN ZONE MOINS DENSE OU EN POCHÉ DE BASSE DENSITÉ



Le point de mutualisation est dans le **domaine public**

Un point de mutualisation couvre au moins 300 prises + offre de gros de collecte

Logements adressables : la Fibre Orange est dans la rue

Logements raccordables : la Fibre Orange est dans l'immeuble

Logements raccordés : la Fibre Orange est dans le logement

Entourée d'une gaine protectrice, la fibre optique est donc utilisée pour conduire de la lumière entre deux lieux distants de plusieurs centaines, voire milliers, de kilomètres... sans distorsion. Le signal lumineux codé par une variation d'intensité est capable de transmettre une grande quantité d'information. En permettant les communications à très longue distance et à des débits jusqu'alors impossibles,

les fibres optiques ont constitué l'un des éléments clef de la révolution des **télécommunications** optiques d'aujourd'hui.

Pour le profane utilisateur, ce câble, enfin cette fibre permet de profiter pleinement d'une vitesse de réaction à la demande d'information nettement supérieure aux ADSL antérieurs (30 fois moins rapide), la puissance de ce flux est

tel que par ce système **la télévision, la téléphonie, l'accès aux services internet** sont servis simultanément sans crainte de perte de vitesse de l'un ou de l'autre des besoins requis, ainsi donc de nouvelles portes d'accès à toutes sortes de cultures, d'informations, ou d'addiction selon son tempérament, s'ouvrent à nous.



Les opérateurs (Orange/ SFR / Free / .. etc.) pour les plus connus proposent l'installation et le conseil pour des abonnements correspondant à vos besoins. Orange est à l'initiative de l'installation du réseau dans les rues de Piscop et bénéficie d'une situation de monopole sur le raccordement pendant une durée de 6 mois. Les autres opérateurs ne manqueront pas de vous "approcher" et de vous vanter chacun leurs avantages, à vous de faire jouer la concurrence et que le meilleur gagne.

Jean-Yves Thin



Piscop et le Luat

Autrefois sur ce territoire situé au nord de Lutèce, nom ancien de Paris, vivait une peuplade gauloise : les Remollenses. Cette tribu a été décimée lors de la conquête romaine vers 57 avant J.-C. Les Romains avaient installé un camp fortifié à Bouffémont à quelques kilomètres de Piscop.

Au temps des Mérovingiens et des Carolingiens, le nord de Paris appartenait, soit au domaine royal, soit à l'Abbaye de Saint-Denis, cette dernière absorbera peu à peu les terres royales. À la fin des Carolingiens, le secteur de Piscop était contrôlé par les moines de l'Abbaye.

Vers 862, la région souffre des ravages des Normands. Des châteaux forts sont construits pour contrer ces envahisseurs venus du nord. Vers l'An Mil, les multiples incursions normandes affaiblissent l'autorité de l'Abbaye et l'empêchent de lutter pour la conservation de ses terres. Ces dernières seront revendiquées par les nouveaux maîtres des places fortes, qui depuis leurs forteresses, étendent leurs juridictions, c'est le cas du Seigneur de Montmorency, dont la descendance donnera trois connétables à la France.

En ce temps-là, les relations « vassal-suzerain » régissaient la vie politique. Bien avant leur accession au trône de France, toute la région parisienne

était sous la suzeraineté des Capétiens. Les nouveaux seigneurs locaux et l'Abbaye de Saint-Denis étaient des vassaux des premiers Capétiens. Dans cette hiérarchie, les Seigneurs de Villiers-Le-Bel étaient eux des vassaux de l'Abbaye de Saint-Denis. Vers 1125, cette famille possédait les terres de Groslay, Piscop, Saint-Brice, Villiers-Le-Bel, Sarcelles et Montmagny. Sans violence ou si peu, les vassaux changent de suzerain. Vers 1368, les Seigneurs de Villiers-Le-Bel placent officiellement leurs possessions sous la suzeraineté de la Châtellenie de Montmorency.

Vers 1211, sur une petite butte verdoyante et vallonnée, le chevalier Pierre de Piscop, vassal du Seigneur de Villiers-Le-Bel, fonda une cure sur sa terre, dans une chapelle qui sera érigée en église paroissiale trois ans plus tard. Auparavant, les quelques habitants de Piscop dépendaient de la paroisse de Saint-Brice. Une alliée de la famille de Piscop, la dame Eremburge de Brie, fit donation à la nouvelle église de biens tel que le fief du Luat.

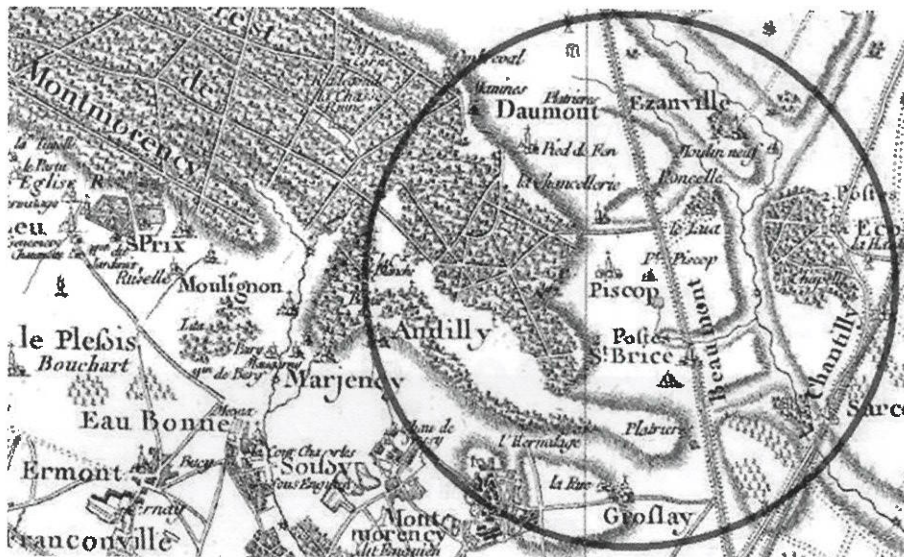
En 1339, Marie de Beaumarchais, Dame de Longperier, veuve de Jean de Chambly, était la propriétaire de la terre du Luat, mouvante en plein fief de la seigneurie de Piscop. Par contrat du 31 juillet de cette même année, elle vendit son fief à Amaury de Braque, un descendant d'Erimbert de Braque, gendre du chevalier Pierre de Piscop. Par la suite, Arnoul De Braque, fils d'Amaury, sera anobli par Philippe VI de Valois en récompense de loyaux services. À la fin du ^{xiv} siècle, Arnoul était qualifié de Seigneur du Luat et de Seigneur de Piscop. La famille de Braque tiendra ces seigneuries durant plus de quatre siècles. Elle donnera ses armes au blason de la commune de Piscop.

Toutefois, au début du ^{xv} siècle, la région parisienne était sous domination anglo-bourguignonne. Le chevalier Jean de Braque avait soutenu le parti anglais, pourtant le duc de Bedford, régent au nom de son neveu Henri VI, avait donné successivement l'Hôtel du Luat à Albert de Rosen-Garden, à Wattequin Wales et à Adenet Tixerand dit Chapelier. Il sera rendu à son seigneur par le roi de France Charles VII.

Vers 1572, Béraud de Braque, curé de Piscop, conseiller et aumônier de Catherine de Médicis, frère du Seigneur de Piscop, mit en sûreté au château du Luat les reliques de Sainte Céline, une compagne de Sainte-Geneviève, et celles de Saint Barthélémy, pendant les guerres de religion.

Vers 1752, Marguerite Henriette de La Roche, veuve de Monsieur Boucher, receveur de la capitation de la cour, acheta le château du Luat à Marie Thérèse Aimée de Flogny, fille aînée de Paul-Émile de Braque, Seigneur du Luat. Son père le lui avait offert pour sa dot de mariage. Avant 1761, Madame de La Roche était devenue marquise grâce





à un nouveau mariage avec le marquis Philippe de Foucauld.

Le 15 février 1790, Piscop fait officiellement partie du département de Seine-et-Oise, et de l'arrondissement de Pontoise.

La Révolution s'en prend aux symboles du pouvoir de l'Ancien Régime. Les châteaux et les églises sont saisis et vendus.

A priori, Madame de La Roche perd son château du Luat. Au début du XIX^e, le château devient le cadre d'une filature de coton, dirigée par Monsieur Denis Julien, maire de Piscop.

En l'an X de la République (1802), le château est acquit par Nicolas Louis Hyacinthe Hua, écuyer, avocat au Parlement. Il restera la propriété de la famille Hua pendant plus de 170 ans. Eugène Hua, petit-fils du précédent, conseiller à la Cour d'Appel de Paris, fit d'importants travaux au Luat, qu'il orna de ses initiales en de nombreux endroits.

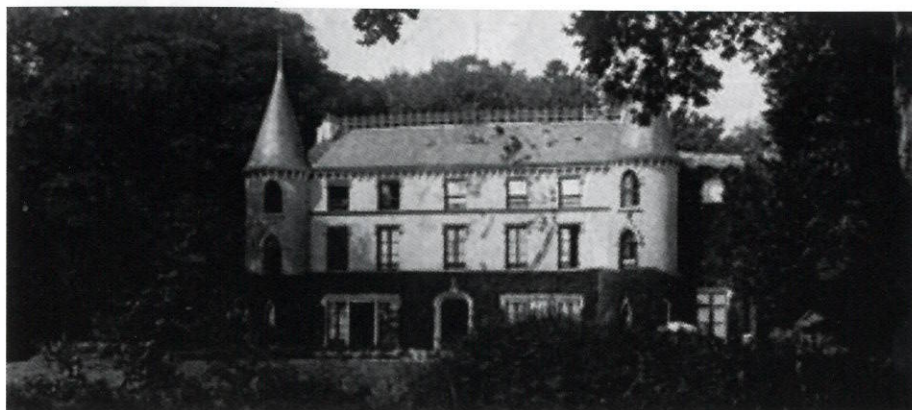
Le 19 septembre 1870, les troupes prussiennes envahissent le village de Piscop. Les maisons seront pillées. Le château du Luat sera le cadre d'un hôpital militaire jusqu'au 11 mars 1871.

Au début des années 1960, l'Île-de-France est subdivisée en trois départe-

ments, la Seine, la Seine-et-Marne et l'immense Seine-et-Oise, dont faisait partie Piscop. Pour rapprocher la population de l'administration, l'État décide de revoir ce découpage. Par la loi du 10 juillet 1964, le département de la Seine-et-Oise est découpé en six départements. Le 4 octobre 1967, Piscop fera officiellement partie du département du Val d'Oise avec comme préfecture la ville de Pontoise.

De nos jours, le château existe toujours, sa construction actuelle date du XVI^e siècle. Avec son parc de 5 hectares en bordure des forêts d'Écouen et de Montmorency, il compose le cadre agréable d'un collège privé : l'Institut du Luat.

Il y a plusieurs années, avant d'aboutir finalement à la commune d'Argenteuil, la quête de mes ancêtres Leraut m'avait conduit à Piscop. En dépouillant les registres paroissiaux de cette commune à la recherche de la moindre piste, j'ai pu remarquer que de 1716 à 1886, les Leraut (sous différentes formes patronymiques) avaient laissé de nombreuses traces de leurs présences dans ce village. Et que plusieurs d'entre eux avaient vécu dans le château du Luat, non pas en tant que propriétaires des lieux, mais en tant que serviteurs. De ce fait, mon intérêt a été grand de connaître



PISCOP ET L'HISTOIRE



Anne de Montmorency

Composé de plusieurs hameaux, le fief fut offert par Clovis à l'évêque Rémi. Un château (disparu) est édifié au XII^e siècle par le chevalier Anselme de Pissecoc, seigneur du lieu inféodé aux Montmorency. Au XIV^e siècle, les terres de Piscop sont partagées en plusieurs fiefs indépendants. Aux XIX^e et XX^e siècles, des résidences secondaires sont bâties dans le village, mais la commune conserve, malgré la forte poussée de l'urbanisation connue par les communes voisines un aspect toujours villageois.



PISCOP ET SON BLASON

D'azur à la gerbe de blé d'or liée de gueules.

un peu mieux l'Histoire de Piscop et de son château...

L'Histoire de la famille Leraut à Piscop commence vers l'année 1716, où mon ancêtre Jacques Lerault, natif d'Argenteuil, fils de Jean Lherault et de Marguerite Chevallier, s'installa dans cette commune et s'y maria. Aux alentours, la culture de la vigne était florissante. Jacques était vigneron à Argenteuil, il continua logiquement son métier à Piscop. Vers 1761, son fils François Leraut et sa belle-fille Marie-Jeanne Rivière ont travaillé aux services de Madame de la Roche au château du Luat.

La fille aînée de ce couple, Henriette, aura pour parrain Philippe, marquis de Foucauld, haut et puissant seigneur, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, capitaine de sa majesté, et pour marraine, la haute et puissante dame Marguerite Henriette de La Roche. Plusieurs Leraut passeront leur enfance au château. De 1802 à 1840, François Guinefort Leraut et Pierre Charles Félix Leros, respectivement petit-fils et arrière-petit-fils de Jacques, se succéderont comme garde particulier au château du Luat. Enfin, Michel Hélie Brutus Leros, autre arrière-petit-fils de Jacques, sera adjoint au maire de la commune de Piscop au XIX^e siècle.

Article écrit et illustré par Monsieur Bertrand Leraut



Piscop d'hier

Piscop et son église



Piscop a été érigée en paroisse en 1211 et disposait alors d'une chapelle. Une petite église Renaissance a été bâtie à son emplacement au cours du XVI^e siècle,



comportant une nef de quatre travées, un chœur en hémicycle et des bas-côtés, communiquant avec la nef par des arcades plein cintre. Le clocher en bâtière se dresse au nord de la première travée de la nef. Il comporte quatre niveaux, et l'étage supérieur est percé sur chaque face de deux baies abat-son plein cintre. Les autres baies sont également plein cintre. L'église est abandonnée en 1806, puis finalement remise en état et utilisée de nouveau pour le culte à partir de 1840. L'effondrement du toit en 1955 met définitivement un terme à l'utilisation de l'église. Le clocher reste intact, mais seuls le mur nord de la nef, le mur du chœur et environ la moitié du mur sud de la nef subsistent. Ces vestiges ont bénéficié d'une restauration en 1985 en vue de les pérenniser en l'état. Les arcades ont été bouchées pour des raisons de stabilité. Bien qu'incomplètes, les ruines gardent un intérêt artistique, notamment pour les consoles sculptées en têtes ayant jadis supporté les arc-doubleaux. Les noms des saints représentés sont gravés en dessous.

Source : Pauline Mathon, Jean-Claude Cavard, Daniel Baduel et Claude Adam, *Le patrimoine des communes du Val-d'Oise : Piscop*, Collection Le Patrimoine des Communes de France, Paris, Flohic Éditions, vol. 1, octobre 1999, p. 228-229 (ISBN 2-84234-056-6).



La CAVAM et la CCOPF ont fusionné le 1^{er} janvier 2016

Au cours de l'année 2015, la préfecture de la région Île-de-France a arrêté la nouvelle carte des intercommunalités de la grande couronne francilienne.

Cette carte a entériné la fusion de la CCOPF avec la Communauté d'Agglomération de la Vallée de Montmorency et les villes de Montlignon et Saint-Prix qui est effective depuis 1^{er} janvier 2016.

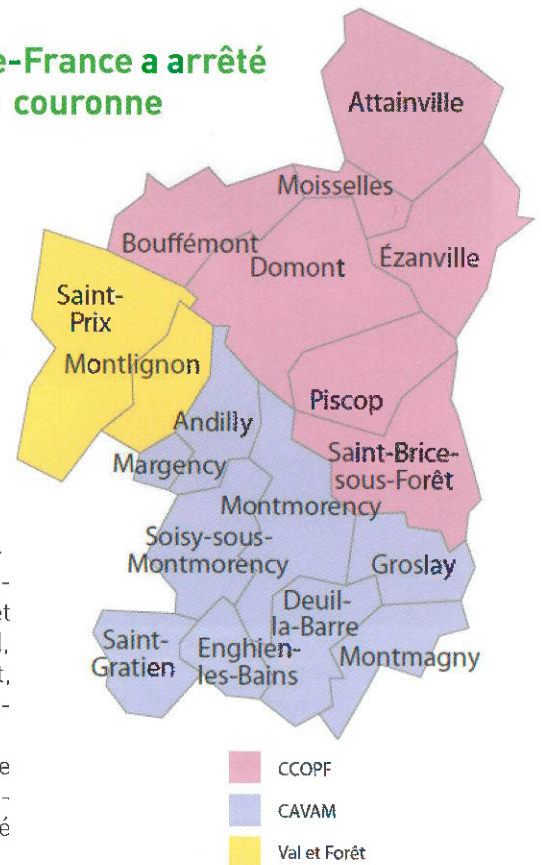
Cette nouvelle entité, dénommée, Communauté d'Agglomération Plaine Vallée, qui regroupe près de 182 000 habitants, a ainsi pu bénéficier d'une dérogation au seuil des 200 000 habitants prévu par la loi.

La nouvelle carte territoriale vise à créer les conditions d'un dialogue équilibré entre territoires de la grande couronne et la future métropole du Grand Paris. Cette nouvelle Communauté d'Agglomération est ainsi en capacité de porter des projets de développement et d'aménagement d'envergure.

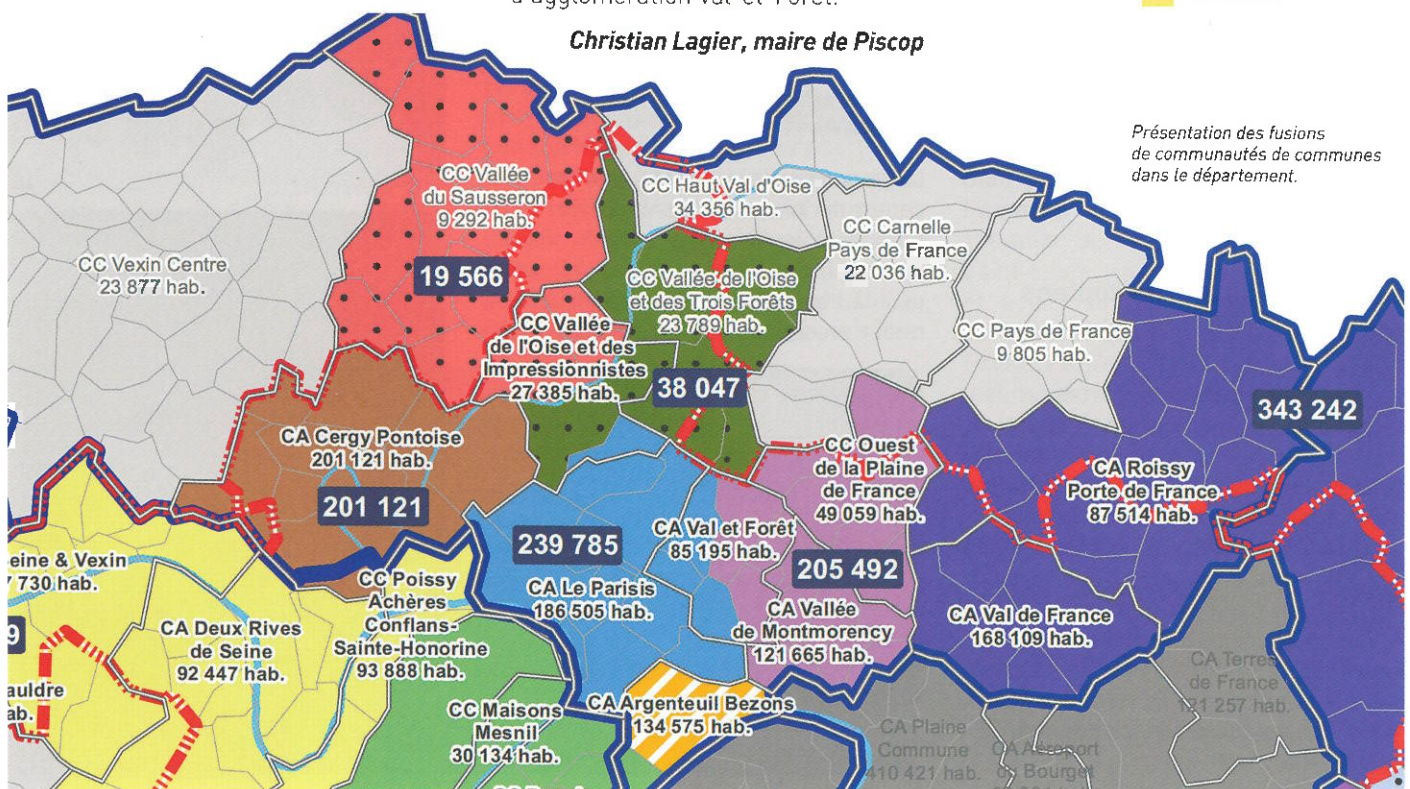
Dans un contexte de compétition internationale toujours plus forte, il s'agit aussi de permettre aux territoires de maintenir et développer l'emploi et les activités économiques, et d'offrir à leurs concitoyens un meilleur accès à des infrastructures et à des services mutualisés.

La communauté d'agglomération Plaine Vallée est composée des communes de :

- Andilly, Deuil-la-Barre, Enghien-les-Bains, Groslay, Margency, Montmagny, Montmorency, Saint-Gratien et Soisy-sous-Montmorency (ex CAVAM),
- Attainville, Bouffémont, Domont, Ézanville, Moisselles, Piscop et Saint-Brice-sous-Forêt (ex CCOPF),
- Avec extension aux communes de Montlignon et Saint-Prix, actuellement membres de la communauté d'agglomération Val-et-Forêt.



Christian Lagier, maire de Piscop





Piscop et l'école

Les activités périscolaires



Atelier peinture en plein air

Nous commençons notre deuxième année scolaire avec la mise en place des NAP (nouvelles activités périscolaires) comme le demande le gouvernement. Ces activités sont encadrées par du personnel qualifié les mardis et vendredis après-midi de 15h à 16h30; sport, théâtre, mime, danse, activités manuelles sont proposés aux enfants.

Le thème est choisi, les répétitions ont débuté et nous pourrons comme l'an passé apprécier leurs talents au spectacle de fin d'année.

La journée de nos Piscopiens

Dès 7h30

La garderie ouvre ses portes et les enfants sont accueillis en respectant leurs rythmes, certains prennent le petit-déjeuner avec les animatrices afin d'éviter les précipitations du matin.

9h00

À 9h les cours débutent jusqu'à 12h, heure du premier service de cantine des petits jusqu'au CP, vient ensuite à 12h45 le deuxième service pour les CE et les CM.

À 13h30

À 13h30 les cours reprennent jusqu'à 16h30 (les lundis et jeudis). À cette heure le goûter est prêt pour les enfants affamés qui poursuivent leur journée par la garderie ouverte jusqu'à 18h30. Une journée bien remplie...

Le mercredi

Le mercredi les enfants profitent du centre de loisirs où 3 animatrices leur proposent jeux, repos, temps calmes, sport, cuisine... un moment agréable où il fait bon vivre à l'image d'un après-midi « en chausson à la maison ».

Nos petits piscopiens, malgré un rythme soutenu, profitent d'une ambiance privilégiée que nous nous efforçons de conserver.

Pour l'instant la magie de Noël opère, et petits et grands attendent l'arrivée de notre cher Père Noël...

Très bonne fin d'année et heureuse année 2016.

Christiane Nys

Réalisations de fleurs en capsules à café recyclées



Minutie pour un travail de broderie

QUELQUES MOTS SUR NOTRE ÉCOLE

Une année scolaire s'est terminée avec la réalisation des projets prévus, la satisfaction de l'équipe enseignante et éducative et le bonheur des enfants.

Depuis septembre nos élèves ont repris le chemin de l'école, qui accueille maintenant 91 enfants. Ils étaient tous contents de se retrouver et nos petits de 3 ans, à part un ou deux qui ont mis plus de temps, ont très vite investi les lieux.

Cette année les institutrices proposent

- Un projet musique pour les petits avec une Bacutada (fanfare brésilienne) mise en place avec l'aide précieuse de Jules (notre professeur de musique) que nous pourrions apprécier lors de la fête de fin d'année.
- Un projet « poney » où les élèves de CE1 et CE2 se rendront au poney club de la sapinière à Saint-Brice en avril, mai, juin une fois par semaine.
- Un projet opéra pour les élèves de CM1-CM2 qui, comme chaque année maintenant depuis 5 ans, remporte un vif succès auprès de notre jeune public.

Christiane Nys



Réalisation d'épouvantails par les enfants



Jeux collectifs dans le pré à côté de l'école



Atelier couture



Goûter



Atelier peinture



Jeux musicaux dans la salle de motricité



Réalisation du cadeau pour la fête des pères



Piscop et l'école

Les joies de la randonnée

Durant le premier trimestre, les cours élémentaires et les cours moyens ont fait six randonnées. Voici un aperçu de la cinquième.

Le vendredi 16 octobre 2015, les élèves, les deux maîtresses, quelques parents et deux membres de la fédération de randonnée (Patrick Garaud et Jean Forster), tous ensemble, nous sommes partis à neuf heures et quart pour aller visiter le château d'Écouen. Il faisait froid et il pleuvait un peu. Mais nous étions bien équipés avec un sac à dos, des chaussures de marche, des chaussettes chaudes, des vêtements chauds et certains avaient une cape de pluie.

Nous sommes passés sur le pont au-dessus de la nationale, et ensuite nous avons tourné sur un petit chemin de terre où nous avons vu des déchets. Les déchets, cela ne nous plaît pas de les voir, ça pollue la planète. Puis nous avons traversé la voie de chemin de fer et nous sommes arrivés par la forêt, à l'entrée du parc du château. Il y avait quelques petites montées; c'était un peu fatigant, mais pas trop.

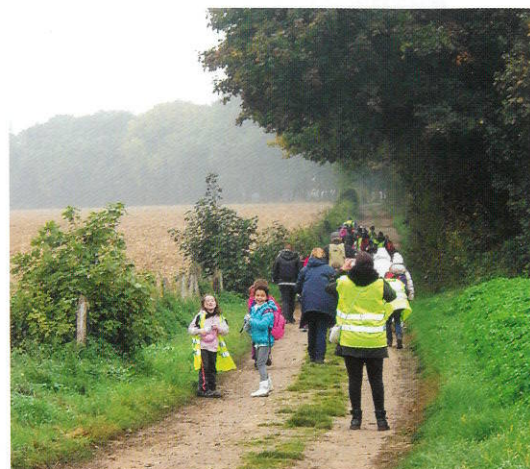
Nous sommes entrés dans le château, les maîtresses et les parents ont formé des petits groupes d'enfants pour la visite, et nous avons fait un jeu: nous devons retrouver des objets comme par exemple une cheminée décorée, une tapisserie, une statue avec du corail, des assiettes. À chaque fois, il y avait des activités à faire et une petite histoire à lire ou à écouter.



Puis nous sommes descendus dans la ville d'Écouen pour rejoindre une salle pour pique-niquer bien au chaud à l'abri des averses. Ensuite, nous sommes rentrés à l'école par le même chemin. Nous avons parcouru 8 kilomètres. La randonnée, c'est trop bien! Marcher, ça détend!

Les élèves de l'école Jacques Prévert

Nous tenons à remercier Patrick Garaud et Jean Forster qui nous soutiennent depuis plusieurs années dans nos activités de randonnée (notamment tout au long de notre ancien projet « un chemin une école »); sollicités au pied levé pour

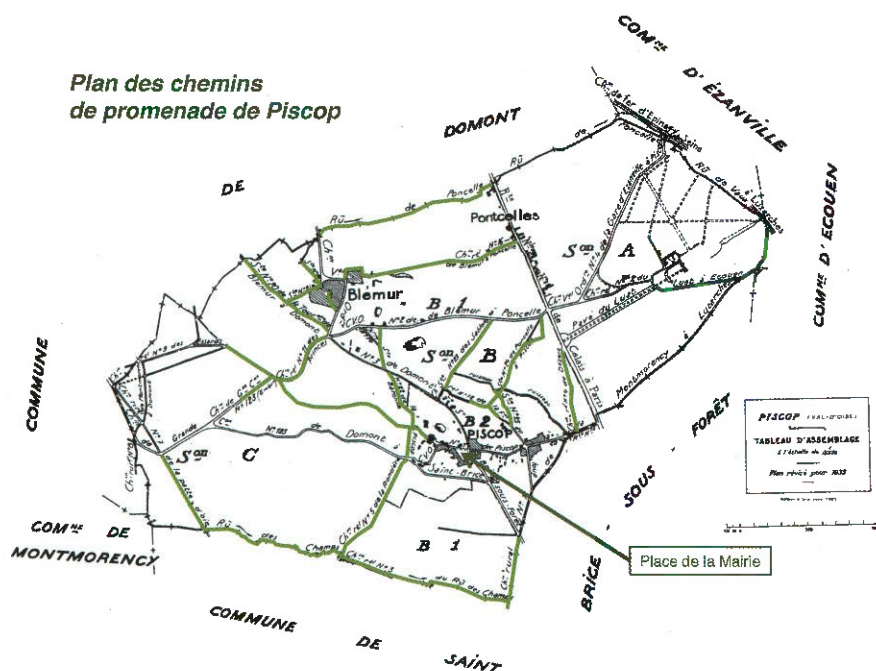


cette randonnée à Écouen, ils en ont grandement facilité l'organisation.

Un grand merci également pour la disponibilité et la bonne humeur des parents et grands parents qui nous ont accompagnés toute cette journée!

Pascale et Stéphanie, maîtresses de l'école Jacques Prévert de Piscop.

Plan des chemins de promenade de Piscop



La randonnée,
c'est trop bien!
Marcher,
ça détend!



La course de vélo

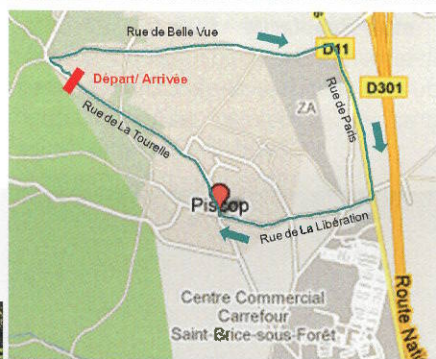
Le temps de ce dimanche 3 mai 2015 n'était pas de bon augure pour notre épreuve sportive. Malgré la pluie, les concurrents sont venus nombreux et les supporters ont troqué l'ombrelle pour le parapluie durant la première course, remportée par un coureur du PAC (Sannois Saint-Gratien).

La seconde s'est terminée sous le soleil avec la victoire d'un coureur du club organisateur Argenteuil.

Un grand merci aux Piscopiens pour leur accueil, aux habitants et amis d'Elias, qui ont assuré la sécurité aux carrefours, à la paille de Sébastien, à Sophie pour l'électricité de la buvette, aux soins prodigués par l'infirmière de notre village, Karine, au club sportif qui organise, à la municipalité. Beaucoup de monde et de bonne volonté pour créer une dynamique pour notre jeunesse en promouvant le sport.

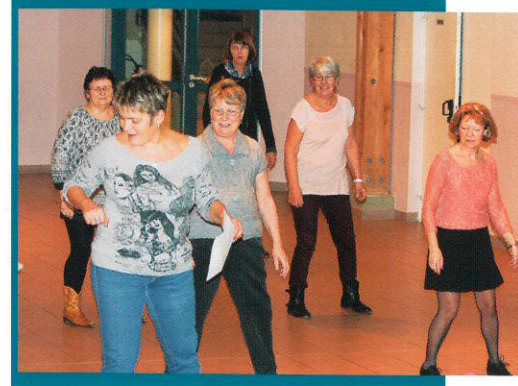
Prochaine manifestation le 8 mai 2016, n'hésitez pas à vous faire connaître si vous voulez participer.

Catherine Bennoin



La country à Piscop

Dans le cadre des activités sportives proposées à Piscop, des cours de country sont organisés à la salle des fêtes tous les jeudis à 19h00. Quels que soient votre niveau, votre âge et votre compétence pour pratiquer la country, vous êtes tous bienvenus. L'esprit y est convivial et chaleureux. Cela est un moment de détente garantie sous l'œil professionnel de Lydie qui vous transmet sa passion et son savoir-faire.





Trec ou Derby de Piscop

De façon historique, Piscop a toujours eu un lien avec les chevaux. Terres agricoles avant tout et village rural, les chevaux font partis du paysage. Au sein de celui-ci, une association, Piscop équestre, est née il y a quelques années pour promouvoir l'équitation au sein du village et en faire découvrir les joies aux enfants. Fort de cette expérience, il a été organisé pendant de nombreuses années un Trec. Mais en quoi cela consiste-t-il ?

En anglais, le mot « **trek** » signifie « **randonnée** » et en arabe « chemin », mais l'origine de l'acronyme TREC, Techniques de Randonnée Équestre de Compétition, est bien française. Cette discipline sportive est née à la fin des années 1980 dans des groupes de cavaliers randonneurs désireux de mesurer leurs chevaux et leurs compétences équestres lors d'épreuves valorisant les qualités nécessaires à la pratique de la randonnée.

Discipline équestre des amateurs de pleine nature par excellence, le TREC se compose de quatre épreuves destinées à évaluer le couple cheval / cavalier.

Deux épreuves inspirées des difficultés rencontrées en randonnée

1. Le Parcours d'Orientation et de Régularité – POR

Il demande une bonne gestion de l'effort du cheval et des connaissances en topographie. 20 minutes avant son départ,

chaque cavalier découvre et reporte sur sa carte un itinéraire de 12 à 50 km, selon le niveau. Il devra le respecter scrupuleusement. Des postes de contrôle, dont il ignore l'emplacement, sont disséminés le long du parcours. Au départ, et à chaque contrôle la vitesse idéale à réaliser sur le tronçon suivant est indiquée.

2. Le Parcours en Terrain Varié – PTV

Il est composé de 12 à 18 difficultés selon le niveau. Naturelles ou simulées, elles reproduisent des situations que le





cavalier et son cheval peuvent rencontrer en pleine nature. Il s'agit de les franchir dans le calme et en toute sécurité. Plus que les performances, c'est l'efficacité, la franchise et le style du couple qui sont notés.

Gué, haie, escalier, fossé, passerelle, portail, branches basses, tronc... Les

difficultés s'enchaînent, alternant tronçons sautant rapides et passages techniques nécessitant calme et précision. Certaines se franchissent à pied, comme le cavalier peut parfois être amené à le faire en randonnée. C'est une des particularités du TREC.

Deux épreuves testant les connaissances et la technique équestre

3. La Présentation du couple

Elle vise à contrôler la tenue et le harnachement du couple, qui doivent être adaptés et entretenus pour « aller loin en ménageant la monture » et... le cavalier. Chaque concurrent dispose de 5 minutes pour présenter oralement son équipement et expliquer pourquoi il l'a choisi. Le concurrent doit aussi avoir dans ses sacoches ce dont il pourrait avoir besoin en route : une trousse de premiers secours humains et équins, un nécessaire de maréchalerie, une lampe de poche et de quoi se signaler (bandes ou gilet réfléchissant).

4. La Maîtrise des allures

Elle évalue la technique équestre du cavalier et le dressage du cheval. Le but : dans un couloir de 1,50 m de large et de 100 ou 150 mètres de long, selon le niveau, aller au galop le plus lent possible, et revenir au pas le plus rapide possible, sans rupture d'allure et sans sortir du couloir.

Cette année seule l'épreuve numéro deux a été organisée à Piscop pour des raisons de logistique. Ainsi le trec a été rebaptisé derby. Nous vous laissons découvrir ce derby en image.



Définition du TREC reprise sur le site de la Fédération française d'équitation.

Anne-Florence Fabre



La fête de Saint-Hubert

Chaque année à Piscop est célébrée la messe de la Saint-Hubert où chevaux et animaux sont bénis par le prêtre. Les trompes des abbayes normandes sonnent le cor de chasse pour rappeler cette belle tradition. Mais d'où vient-elle au juste ? Quelle est l'histoire d'Hubert et pourquoi célèbre-t-on cette fête ?

Hubert, fils de Bertrand, duc d'Aquitaine et arrière-petit-fils de Clovis était né en l'an 656, probablement à Toulouse. Il était un seigneur célèbre dans toute la Gaule par son intelligence, sa richesse et sa grande bonté.

Il passait beaucoup de jours en Ardenne, chez son parent, Pépin de Herstal, comme lui, puissant seigneur et maire du palais des rois d'Austrasie. Chaque jour, il partait à la chasse et parcourait la forêt dont les halliers impénétrables étaient peuplés de sangliers, de cerfs, d'ours et de loups, et ne rentrait à son château qu'à la nuit. Il s'occupait à dresser ses lévriers rapides, ses énormes Matins de Tartarie et ses griffons poilus, et à affaïter les gerfauts de Meuse. Il maniait avec une dextérité égale la hache, l'épieu, le couteau et l'épée. Il servait le gibier d'une main sûre.

Un jour d'hiver, Hubert partit à cheval pour la chasse dès les premières lueurs de l'aurore. C'était le jour de la fête de la Nativité de Notre Seigneur. Le givre était épandu sur les arbres, quelques flocons de neige tombaient. Et comme il commençait à chasser,

un cerf dix-cors, entièrement blanc, d'une taille extraordinaire, bondit d'un fourré et s'élança devant lui, l'entraînant dans les profondeurs de la forêt. Soudain, le cerf s'arrêta net et se retourna. Dans une vision, Hubert vit entre les bois du cerf l'image d'un Crucifix lumineux et il entendit une voix qui lui disait : « *Hubert ! Hubert ! Jusqu'à quand poursuivras-tu les bêtes dans les forêts ? Jusqu'à quand cette passion te fera-t-elle oublier le salut de ton Ame ?* » Hubert, saisi d'effroi, se jeta à terre et, comme Saint-Paul, il interrogea la vision : « *Seigneur ! Que faut-il que je fasse ?* » La voix lui disait « *Va donc auprès de Lambert, mon évêque, à Maëstricht et convertis-toi.* » Et Hubert de répondre, avec force et enthousiasme : « *Merci, ô Seigneur. Vous avez ma promesse. Je saurai me montrer digne de vous !* »

Hubert tint parole. Il se rendit auprès de Lambert, son évêque, implora sa protection et l'assura qu'il voulait consacrer le reste sa vie à Dieu. L'évêque lui donna sa bénédiction et le mit sur la voie du salut.

Hubert se retira à Andage ou Andain (Andagina ou Andaina), dans la forêt de

Champlon, où Le Seigneur s'était montré à lui dans les ramures du cerf blanc, sous la forme d'une croix lumineuse. Le bruit de sa conversion se répandit dans toute l'Ardenne. Les païens, en apprenant cela, se convertirent en masse.

Quand Lambert, évêque de Maastricht, fut massacré par des païens, le pape saint Serge appela Hubert à lui succéder. En l'année 708, Hubert établit son siège épiscopal à Liège, après avoir pris le soin d'y faire transporter les restes de saint Lambert. Dès lors, Hubert fit constamment œuvre pie, convertit de nombreux incroyants ; et encouragea la charité.

Il vécut la fin de sa vie malade, souffrant d'une maladie lancinante et terrible que rien ne pouvait soulager. Quand il se sentit rapidement dépérir, il fit choix du lieu de sa sépulture... dans l'église qu'il avait fait construire, à Liège. « *Vous creuserez ici ma tombe et y déposerez ma dépouille mortelle.* » Il rendit son Ame, le vendredi 30 mai de l'an 727, à l'âge de 71 ans.

Quatre-vingt-huit ans après le décès de Saint-Hubert, les moines bénédictins





d'Andage réclamèrent sa dépouille. Le pape ayant donné son autorisation, Valcand, évêque de Liège, ordonna de conduire à Andage la chasse magnifique, qu'avait fait ciseler Carloman I^{er}, pour y mettre les reliques du Saint. Cela eut lieu, en très grande pompe, en présence du très pieux Louis le Débonnaire. Cependant, dès qu'ils eurent la chasse en leur possession, les bénédictins d'Andage ne purent résister au désir de l'ouvrir. Ils y trouvèrent le corps du saint parfaitement conservé. Ils eurent alors l'excellente pensée d'en retirer l'étoile de soie et d'or. Cette étoile miraculeuse est tout ce qu'il nous reste de Saint-Hubert, et tient depuis lors, le monde en émerveillement.

Lors de la Révolution Française, la chasse et les restes du Saint ont mystérieusement disparu. On suppose que les moines ont voulu sauvegarder les reliques dans un endroit tenu secret, qui ne fut jamais découvert.

Il y eut une lueur d'espoir lorsqu'en 2009-2010 la ville de Saint-Hubert entama des grands travaux d'aménagement de la Place Abbatiale devant la Basilique. On y découvrit en sous-sol de très anciennes fondations. Mais cela ne fut qu'un vain espoir, car on n'y trouva aucune trace de la chasse ni des reliques. Mais l'espoir de les retrouver un jour reste bien sûr vivant.

Un jour, le troisième du mois de novembre, longtemps après la mort de Saint-Hubert, deux seigneurs ardennais chassaient dans la partie de la forêt voisine d'Andage. À leur grande surprise, ils ne trouvaient trace d'aucun gibier. Consternés, ils se souvinrent tout à coup qu'ils étaient sur les lieux préférés par Saint-Hubert. Ils firent le vœu d'offrir au Saint le premier gibier qu'ils prendraient. Immédiatement leurs chiens lancèrent un sanglier énorme, qui entraîna meute et chasseurs jusque sous les murs même du monastère de Saint-Hubert.

Là, le sanglier s'arrêta, sans tenir tête, comme s'il s'offrait volontairement aux chasseurs. Et tous furent dans la plus grande joie de voir une telle prise. Mais oubliant la promesse qu'ils avaient faite, les seigneurs donnèrent l'ordre d'emporter le sanglier. Celui-ci, se dressa aussitôt, comme s'il était indigné d'être soustrait à sa pieuse destination, bondit entre les chiens et disparut aux yeux des chasseurs, remplis d'épouvante et de remords.

Depuis cette époque, le jour du 3 novembre, jour de sa canonisation, est réservé à la fête de Saint-Hubert. Ce jour-là, les chasseurs prennent part à des grandes chasses organisées en l'honneur du saint. Les cors sonnent le réveil en fanfare de tous les villages des Ardennes. Le premier gibier pris est offert au Saint eu égard au grand amour de vénerie qu'il eut avant d'être sanctifié.

**Article recueilli
par Anne-Florence Fabre**



ce : site internet
www.lescompagnonsdesainthubert.com





Infos pratiques

Votre équipe municipale



Les Commissions municipales

BÂTIMENTS VOIRIE ENVIRONNEMENT

- Lagier Christian
- Pautrat Sébastien
- Tintillier Dominique
- De Waele Bernard
- Debaisieux James
- Thin Jean-Yves
- Druon-Riot Sandrine

PLU URBANISME

- Lagier Christian
- Pautrat Sébastien
- Tintillier Dominique
- De Waele Bernard
- Debaisieux James
- Thin Jean-Yves
- Druon-Riot Sandrine
- Camus Ghislaine
- Fabre Anne-Florence

JEUNESSE ET SPORTS

- Sempere Elias
- Dognon Julien
- Sefer Yalcin
- Bennoin Catherine
- Nys Christiane

COMMUNICATION PUBLICATION

- Lagier Christian
- Thin Jean-Yves
- Druon-Riot Sandrine
- Fabre Anne-Florence
- Dognon Julien

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

- Lagier Christian (président)
- De Waele Bernard (tit.)
- Debaisieux James (tit.)
- Camus Ghislaine (tit.)
- Rousseaux Mauricette (supp.)
- Druon-Riot Sandrine (supp.)
- Pautrat Sébastien (supp.)

COMMISSION FÊTES ET CÉRÉMONIES

- Druon-Riot Sandrine (coprésidente)
- Rousseaux Mauricette (coprésidente)
- Bennoin Catherine (coprésidente)
- Lagier Christian
- Pautrat Sébastien
- Tintillier Dominique
- De Waele Bernard
- Debaisieux James
- Thin Jean-Yves
- Camus Ghislaine
- Fabre Anne-Florence
- Dognon Julien
- Sempere Elias
- Sefer Yalcin
- Nys Christiane

CONSEIL ÉCOLE

- Lagier Christian
- Nys Christiane
- Druon-Riot Sandrine
- Fabre Anne-Florence



Numéros utiles

URGENCES

Commissariat de police :

17 ou 01 34 38 37 37

Gendarmerie de Domont : 01 39 35 58 50

Pompiers : 18 ou 01 30 11 90 70

SAMU : 15

SOS Poison intoxication : 01 40 05 48 48

SOS Médecins 95 : 01 30 40 12 12

Pharmacie de garde : 17 ou 01 39 35 51 51

Hôpital Montmorency : 01 34 06 60 00

Allô Enfance Maltraîtée :

119 ou départemental : 01 30 30 31 31

Jeunes Violence écoute : 0 800 20 22 23

Sida Info service : 0 800 840 800

Drogue, alcool, tabac : 113

ENVIRONNEMENT

Collecte des déchets : 0 800 735 736

Bacs à déchets : 0 800 735 736

Balayage des rues : 0 800 800 490

Éclairage public : 0 800 800 051

S.I.A.H. : 01 39 86 06 07

Sigidurs : 01 34 19 69 70

Déchetterie de Sarcelles : 0 800 735 736

Veolia eau : 0811 900 900

Urgences Fuites : 0 811 900 918

(24h/24 et 7j/7)

GRDF (Raccordement et conseil) :

09 69 36 35 34

Dépannage 24h/24 et 7j/7 : 0 800 47 33 33

AUTRES ADMINISTRATIONS

D.D.T. Cergy : 01 34 35 47 58

Trésorerie Écouen : 01 39 90 05 10

C.C.O.P.F. (Communauté de Communes

de l'Ouest de la Plaine de France) :

01 39 91 12 12

Sous-Préfecture Sarcelles :

01 34 04 30 00

Assistante sociale Domont :

01 39 35 16 16



SERVICES

MAIRIE

Place de la Mairie

95350 PISCOP

Tél. : 01 39 90 19 04

Fax : 01 34 19 93 20

Mail : mairie.piscop@wanadoo.fr

Site officiel : www.piscop.fr

Horaires d'ouverture au public :

- Lundi, mardi, et vendredi : de 15 h à 17 h 30
- Mercredi : de 9 h à 12 h
- Jeudi : de 15 h à 19 h

SALLE DES FÊTES

Rue des Petits Poiriers

95350 PISCOP

Tarif : 2000 € pour le week-end

du vendredi 16 h au dimanche

16 h.

Pour maximum 180 personnes.

Réservation plus d'un an à

l'avance par courrier avec

enveloppe timbrée (pour

plus d'information contacter

directement la Mairie)

BIBLIOTHÈQUE AU TEMPS LIBRE

Madame Gwenaëlle HEDOUIN

(bénévole)

Place de la Mairie

95350 PISCOP

Horaires d'ouverture

de la Bibliothèque :

- le vendredi de 17 h à 19 h
- le samedi de 17 h à 19 h

La bibliothèque sera ouverte pendant les vacances scolaires (sauf juillet /août).

ÉCOLE JACQUES PRÉVERT

Madame THIEBAUT Claire

Chemin Notre Dame

95350 PISCOP

01 39 92 47 14

- Lundi et jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 9 h à 12 h
- Mardi et vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h

GARDERIE

Chemin Notre Dame

95350 PISCOP

01 39 92 14 59

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7 h 30 à 9 h et de 16 h 20 à 18 h 30
- Mercredi de 7 h 30 à 9 h

Inscription auprès de la Mairie.

CENTRE DE LOISIRS CHARLES PERRAULT

Madame Céline DUGAUQUIER

Place de la Mairie

95350 PISCOP

01 39 94 23 24

- Mercredi de 12 h à 18 h 30

Inscription auprès de la Mairie.

Agenda

LES DATES À RETENIR EN 2016

12•janvier

VŒUX DU MAIRE

Monsieur Lagier, maire de Piscop et son équipe municipale, vous invitent à 19h dans la salle des fêtes de Piscop.

13•février

FÊTE DE L'ÉCOLE

Une soirée à thème organisée par les parents d'élèves de l'école Jacques Prévert

19•mars

SOIRÉE CARAÏBE

La municipalité vous propose une soirée animée par le DJ Laurent. Venez avec vos amis déguster les spécialités des îles lointaines.



8•mai

COMMÉMORATION

Un défilé au départ de la place de la Mairie, pour honorer la mémoire de nos anciens combattants.

27•mai

FÊTE DES VOISINS

Autour d'un repas improvisé, faites connaissance avec vos voisins !

25•juin

FÊTE DE L'ÉCOLE

Cette année, une Bacutada, fanfare brésilienne, passera dans le centre du village et continuera parmi d'autres animations à la salle des fêtes.

13•juillet

FÊTE NATIONALE

Barbecue et feux d'artifice, pour une soirée annuelle festive en bleu, blanc, rouge.



1^{er}•septembre

RENTRÉE SCOLAIRE

L'équipe enseignante, ainsi que le personnel, accueilleront nos petits écoliers.

Septembre

VOYAGE DES SENIORS

Une journée pour découvrir un lieu avec ses charmes et ses curiosités.



Octobre

MESSE DE SAINT-HUBERT

Dans les prés communaux, au son des cors de chasse, pour une messe en plein air.

11 novembre

COMMÉMORATION

Comme chaque année, le départ du défilé est place de la Mairie, puis au Monument aux Morts, dans le cimetière.



Décembre

REPAS DES SENIORS

Autour d'un repas de fête, nos anciens se retrouvent pour un moment à partager.

NOËL DES ENFANTS

La municipalité organise un spectacle de Noël pour les enfants de Piscop, à la salle des fêtes.

